

Au Japon, les coopératives de consommateurs à un tournant (1)

Les mouvements coopératifs sont un pan important de l'économie sociale au Japon. Les premières coopératives ont vu le jour à la fin du XIX^{ème} siècle (coopératives agricoles, forestières, maritimes). Puis avec le mouvement d'industrialisation qu'a connu le Japon au cours du XX^{ème} siècle, d'autres mouvements coopératifs, davantage en prise avec la société industrielle, ont été créés avec un objectif commun : faire pression sur le gouvernement, mais en lui permettant de réaliser sa politique. Après la seconde guerre mondiale, la majorité des mouvements coopératifs ont renforcé leur assise juridique, sociale et institutionnelle. Depuis une dizaine d'années, des coopératives d'un type nouveau, davantage orientées vers l'action sociale (coopératives de travailleurs ou de personnes âgées), ont fait leur apparition dans le paysage japonais.

Les coopératives de consommation constituent un exemple illustratif de la vivacité et de l'institutionnalisation de ce mouvement et de son ancrage dans la vie des citoyens.

On compte environ 1 200 coopératives locales ou professionnelles qui rassemblent à elles seules 32 millions d'adhérents et représentent 2 840 milliards de yens de chiffre d'affaire (2). Trois traits caractérisent ces coopératives de consommateurs (3) :

- la participation des adhérents regroupés en équipes pour des achats en commun ;
- la recherche d'aliments sains, sans pesticides ni colorants ;
- une certaine autonomie des employés dans la gestion de leur entreprise.

Au-delà de ces caractéristiques communes, les coopératives de consommateurs sont traversées par

des tendances, parfois opposées : certaines sont gérées comme des entreprises modernes, ont leurs propres hypermarchés et se trouvent en concurrence directe avec le secteur de la distribution « classique ». D'autres au contraire, fortement influencées par le mouvement alternatif et autogestionnaire, défendent le concept de société coopérative formée de petites communautés afin de contrebalancer la tendance à l'institutionnalisation que connaît le mouvement coopératif. « Le mouvement alternatif organisé autour des coopératives apparaît comme un défi à l'ordre politique établi et à la culture autoritaire et hiérarchique dominante » (4).

Le mouvement coopératif japonais dans son ensemble traverse actuellement une passe difficile. La récession qui sévit depuis 1995 met son organisation et sa gestion en danger. Un bon nombre de coopératives locales accusent un déficit structurel, et se demandent si leurs magasins pourront poursuivre leur activité. La plupart ont des difficultés à affirmer leur spécificité et à s'adapter aux nouvelles données. Les coopératives de crédit font face à la déréglementation financière et certaines d'entre elles ont déjà connu la faillite ; les coopératives agricoles sont en passe de perdre leur monopole avec la libéralisation des marchés agricoles. Les coopératives de consommation, quant à elles, s'engagent dans une concurrence acharnée avec les hypermarchés, tendent à se bureaucratiser au risque de perdre leur spécificité. Certaines se sont transformées en véritables institutions, solidement structurées sur le plan financier, et fortement ancrées dans le paysage politique ; à tel point que l'on s'interroge parfois sur leur identité et légitimité en tant que composante de l'économie sociale.

Frédérique Bourgeois

(1) Cet encadré prolonge les contributions de **H. Nohara** et **K. Kawaguchi** in *Economie sociale et no-profit Economy face à l'économie de marché au Japon et en Europe*, Actes du Colloque organisé par Economie & Humanisme et Pacific Asia Resource Center, Tokyo, mars 1999.

(2) Cf. **H. Nohara**, « L'intérêt du Japon pour la problématique de l'économie sociale », *Economie & Humanisme*, n° 349, juillet 1999.

(3) Cf. **K. Kawaguchi**, « A development model of the Coop movement : Japanese Type » in *ICA Research Forum : What are the Viable Coop Models and contribution for the future ?*, 1992.

(4) Cf. **J.M. Bouissou**, « Un nouveau Japon ? Regards sur les mouvements alternatifs », *Les études du CERI*, n° 30, juillet 1997.